

ON S'ABONNE... Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur... PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE...

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne... Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal...

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DÉSIGNATION DES ROUTES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes dates for Pascals, Venances, Pierre Cèles, and various routes like Gramat, Rodez, Valence-d'Agén.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 12 Mai 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 10 mai, Du 11, Du 12.

BULLETIN

Nous avons malheureusement à remplir, depuis quelque temps, un pénible devoir, celui de constater dans l'intérêt de la vérité et afin de prémonir nos lecteurs contre de décevantes illusions, l'aggravation croissante de la crise qui agite l'Europe entière.

se pressait sous les fenêtres du ministre en s'écriant : « Vive Bismark ! »

« Je crois, a dit le ministre, que nous sommes tous prêts à mourir avec joie pour le roi et pour la patrie, que ce soit sur le pavé des rues ou sur le champ de bataille. Nos sentiments communs trouvent leur meilleure expression dans le cri de Vive le Roi ! »

L'ovation s'est terminée par le cri six fois répété de Vive le Roi ! et par le chant de l'hymne national de la Prusse.

Or, quelle que soit l'importance des paroles de M. de Bismark, appelant ses concitoyens à « mourir au besoin pour le roi ! » ne se trouve-t-elle pas renvoyée au deuxième plan des incidents graves du jour, par la formation d'un corps de volontaires italiens, décrétée par ordonnance royale ?

L'Italie nous apprend, en outre, que « les dispositions nécessaires ont été prises pour que les cinquante bataillons de garde nationale mobilisés soient réunis le 20 de ce mois. »

Une correspondance adressée de Berlin, au Times, porte à 575,000 hommes l'effectif de l'armée prussienne : 210,000 sont prêts à entrer en campagne.

L'opinion générale, en Angleterre, nous écrit-on de Londres, est que la guerre est imminente, et que plus tôt elle éclatera, mieux cela vaudra. Il est à remarquer que depuis 1848 les fonds anglais n'ont jamais été aussi bas ; même pendant la guerre de Crimée, ils n'étaient pas à ce taux.

En terminant ce résumé, citons, pour ranimer l'espoir qui nous fuit, ce mot du Constitution-

— Bien, Billee. En voici déjà deux. Regarde, jeune homme.

En prononçant ces mots, Rube me désigna la crosse de son fusil, qu'il me mit sous les yeux. Je remarquai deux petites entailles récemment coupées dans le bois. Je savais la signification de ces entailles ; elles annonçaient que deux mexicains avaient déjà succombé sous la main du trappeur.

Ce spectacle était peu agréable. J'en détournai mon regard et restai silencieux.

— Jeune homme, poursuivit Rube, qui remarqua cette impression fâcheuse, ne crois pas que Garey et moi soyons des bêtes sauvages. Quoique nous ayons été fort étrillés, nous ne nous vengerons pas sur les femmes et les enfants, comme font les Indiens.

Je fus heureux d'entendre Rube parler de la sorte et je lui en exprimai ma satisfaction. Quoique le vieux trappeur fût à demi-sauvage et insensible aux émotions ordinaires, tout sentiment d'humanité n'était pas éteint en lui.

nel, emprunté aux dernières lignes d'un article que signe M. L. Boniface : « Si la paix peut être encore préservée, la politique de l'Empereur seule la préservera. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Allemagne.

Berlin, 7 mai. La Gazette de l'Allemagne du nord croit que la Prusse et l'Italie demanderaient plutôt qu'elles n'évitent un congrès. La bonne volonté de l'Angleterre s'explique par le désir de cette puissance d'exercer au moins par ses conseils dans un congrès, une action sur le cours des événements.

Leipzig, 8 mai.

Des voyageurs venant de Bodenbach (Bohême) disent qu'on a annoncé la prochaine arrivée dans cette ville de plusieurs convois de chemins de fer amenant chacun mille hommes. Ces troupes seraient expédiées de Theresienstadt.

Dresde, 8 mai.

La commission des logements militaires annonce qu'à partir du 7 de ce mois, on commencera à loger chez les habitants de Dresde, 4,000 hommes appartenant à l'infanterie de réserve et aux pionniers.

Hanovre, 8 mai.

Le bruit court, dans les cercles militaires, qu'un camp de 12,000 hanovriens sera formé à Stade, près de l'embouchure de l'Elbe.

On dément la nouvelle de la conclusion d'un traité en vertu duquel 15,000 hanovriens iraient tenir garnison à Cologne et à Luxembourg.

Frankfort, 8 mai.

La dépêche de l'Autriche du 4 mai, qui répond à la dernière communication du cabinet de Berlin, déclare qu'en présence de l'intention manifeste d'une puissance voisine de s'emparer d'une de ses provinces, elle ne peut consentir à désarmer.

Une autre dépêche autrichienne à la Prusse, dit que le cabinet de Vienne n'admet pas la convocation d'un parlement allemand avant que la Prusse ait indiqué les propositions de réforme qui doivent être soumises à cette assemblée.

Italie.

Brescia, 8 mai.

Les avis de Venise annoncent que la ville est fermée. La distribution des journaux et correspondances de l'étranger s'y fait très irrégulièrement. Des troupes croates y sont arrivées. Il se confirme que la frégate Novara a été détruite par le feu.

20,000 croates sont concentrés en Dalmatie. Les régiments de frontières sont concentrés à Pola. Sienna a reçu une garnison de 20,000 hommes.

LES PRÉPARATIFS DE GUERRE.

Une lettre de Vérone annonce qu'on entoure les forts détachés de cette place de redoutables palissades. Mantoue est inondée.

où il se trouvait, il ne devait pas être jugé selon les lois de la vie civilisée.

— Votre intention est donc de vous joindre à un corps de tirailleurs ? leur demandai-je après une pause.

— Pour ma part, répondit Garey, je voudrais entrer dans la troupe, capitaine, mais Rube n'y consentira pas.

— Non, s'écria l'autre, je ne veux entrer dans aucune troupe. J'aime mieux me battre pour mon propre compte. Tu sais, jeune homme, que j'ai joui toute ma vie d'une indépendance complète ; je ne comprendrais plus la discipline aujourd'hui. Je me trompe fort, ou je ne pourrais obéir aux commandements militaires. Je préfère donc guerroyer à ma mode. Bill et moi savons nous protéger nous-mêmes, je présume. Le pouvons-nous, Bill ?

— Certes, répliqua doucement Garey, mais je crois qu'il vaudrait mieux nous placer sous les ordres du capitaine, qui nous rendrait la discipline aussi douce que possible.

— Du reste, la discipline de notre troupe n'est pas sévère. Nous sommes tirailleurs, et nos devoirs diffèrent de ceux des soldats réguliers.

— Peu importe, répondit Rube ; je veux me battre comme par le passé, libre d'aller où il me plaît. Je n'entends m'assujettir à rien...

— Mais, en l'engageant dans ma troupe, tu recevrais une paye et des rations, tandis que...

— Au diable la paye et les rations ! s'écria le vieux trappeur en frappant la prairie de la crosse de son fusil. Au diable la paye et les rations ! Jeune homme, je ne me bats que par esprit de vengeance.

on s'attend à la levée de tous les hommes comme en 1846.

Le Hanovre va porter ses 20 bataillons actuellement sous les armes à 560 hommes chacun par le rappel des hommes en congé. Le Hanovre peut mettre sur pied 26,938 hommes.

On écrit de Munich : « La Bavière, outre ses troupes ordinaires, met sous les armes un premier corps d'environ 70,000 d'infanterie, 9,000 hommes de cavalerie, plus l'artillerie et le génie. »

Le bruit court à Bruxelles que le ministère va proposer à la Chambre de porter l'effectif de l'armée à 80,000 hommes. Une loi de 1853, porte qu'en cas de guerre, l'effectif de l'armée peut être porté à 100,000 hommes.

L'armée italienne touche la solde et les vivres de campagne depuis le 5 mai.

L'administration des chemins de fer de la Haute Italie a publié, le 4 mai, un arrêté supprimant tous les trains de marchandises à petite vitesse sur toutes les lignes de l'Italie.

En Allemagne et en Italie, les préparatifs belliqueux continuent ; nous apprenons même que l'Espagne se met en mesure de parer aux éventualités qui peuvent l'obliger, ainsi que d'autres Etats, à une intervention quelconque.

En France, attitude complètement expectante. Ni un soldat ni un canon de plus, ni un vaisseau, ni un équipement extraordinaire. La parole de l'Empereur, dont, selon nous, on s'est fort exagéré l'interprétation pratique, reste, comme une revendication du droit, sans être d'aucune façon une menace de la force.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

Sous ce titre « Le discours d'Auxerre et les traités de 1815 » et sous la signature de M. L. Boniface, le Constitutionnel publie l'article suivant :

« Pour caractériser le discours d'Auxerre, M. de Girardin n'a trouvé que cette parole : « Il aura en France et en Europe, le retentissement du canon. »

« M. de Girardin se trompe, ce discours aura, en France et en Europe, le retentissement du bon sens. »

« L'opinion de l'Empereur sur les traités de 1815 est ancienne et bien connue, il la for-

Le ton bref et énergique de ces paroles m'imposait silence.

— Cependant, capitaine, continua Rube d'un ton adouci, quoique je ne puisse me joindre régulièrement à tes compagnons d'armes, j'ai une faveur à te demander : celle de permettre à Bill et à moi de te suivre. Je ne sollicite pas de rations ; nous trouverons bien du gibier dans les plaines, et si cette ressource nous manque, nous mangerons un mexicain. Es-tu de mon avis, Bill ?

Garey savait que c'était là une des plaisanteries favorites de Rube, et il l'approuva en riant ; il ajouta qu'il préférerait néanmoins, tout autre gibier.

— Sois tranquille, poursuivit Rube, nous ne mourons pas de faim. Ainsi, jeune capitaine, si tu nous autorises à t'accompagner dans les conditions dites, tu auras à tes côtés deux bonnes et fidèles carabines qui ne reculeront pas devant le feu.

— Il suffit. J'accède à tout ; je serai heureux de vous avoir près de moi, sans vous astreindre à aucune des obligations du service.

— Hourra ! tel est le sort qu'il nous fallait. Allons, Billy, avance encore ta gourde. Buvons à la gloire du pavillon américain. Vive le Texas !

VI

— Une prairie en feu. —

Le rétablissement de ma santé fut rapide. Mes blessures, quoique profondes, n'étaient pas dangereuses ; elles n'avaient entamé que les chairs et elles se fermèrent rapidement sous l'influence caustérisante du lecheguilla (sorte de laitue mexicaine). Je n'aurais

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 12 mai 1866.

93

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Deuxième partie

(Suite)

La haine violente qu'ils avaient jurée aux Mexicains me surprit quelque peu, car je savais qu'elle était toute récente, et je m'enquis particulièrement de la nature des mauvais traitements qu'ils avaient endurés. Ils m'en firent le récit complet. Le fait s'était passé dans une ville de la frontière mexicaine, où, sous un léger prétexte, les trappeurs avaient été arrêtés et fouettés par l'ordre du chef de poste.

— Oui, dit Rube avec colère, oui, fouetté ! un trappeur fouetté par un mexicain maudit ! On n'a jamais vu chose pareille. Par ma carabine ! je jure que cette arme ne sortira pas du Mexique avant d'avoir donné la mort à autant d'hommes que j'ai reçu de coups !

— Et moi aussi, s'écria vivement Garey, je fais le même serment !

La reproduction est interdite

mulait, il y a trois ans, dans la salle des Etats, en ces termes, que nul n'a certainement oubliés :

« Les traités de 1815 ont cessé d'exister. La force des choses les a renversés, ou tend à les renverser presque partout. »

« Les grands corps de l'Etat et l'opinion publique, en Europe, applaudissent à ces paroles et à la proposition d'un congrès, nécessaire à la sécurité des nations ; et cependant, ce langage était bien plus grave que celui d'Auxerre, car c'est une chose bien plus grave, dans la bouche d'un grand souverain, de nier les traités que de les détester. »

« Et pourquoi donc l'Empereur déteste-t-il les traités de 1815 ? Il les déteste, par la raison qu'il doit faire d'eux un objet de haine pour le monde entier. »

« Ces traités, vingt fois déchirés, n'ont plus d'autorité morale. Les dérogations qu'ils ont subies sont une excitation et des précédents pour tous ceux qui se croient un intérêt à les violer encore. Sans frein contre les ambitions des Etats, ces traités sont une cause de défiance entre les peuples. Il serait aisé de prouver qu'ils coûtent un milliard à l'Europe, rien qu'en armements nécessaires pour contenir les antagonismes qu'ils créent et les haines qu'ils allument. »

« Il y a donc dans les traités de 1815, conçus en vue d'une autre époque, tout un amas d'orages menaçant la sécurité de l'époque actuelle, tant que ces traités ne seront pas remplacés par un ordre public nouveau, approprié aux besoins, aux relations, aux aspirations des nations et des mœurs actuelles, aucun gouvernement ne pourra être certain de n'être pas ruiné par une crise financière. »

« Les traités de 1815 sont donc un danger permanent pour la sécurité des Etats et pour les fortunes privées. »

« Voilà pourquoi l'Empereur les déteste, comme souverain, comme français et comme homme de bon sens ; et c'est, avec cette signification, qu'a été prononcée la parole retentissante d'Auxerre. »

« Le discours dit : « Je déteste les traités de 1815 ; » il veut dire : « Tous ceux qui, avec ou sans mon concours, voudront leur substituer un ordre public approprié aux vœux de l'Europe moderne, seront certains de répondre à un besoin général et à ma propre pensée. »

« Qu'y a-t-il là qui ne soit l'expression d'une vérité éclatante ? Qu'y a-t-il là qui ne réponde à la raison de tous ceux qui en ont une éclairée ? »

« Mais, disent certains politiques, il y a dans le discours d'Auxerre une excitation à la guerre et un encouragement à l'ambition de M. de Bismark ? Il faut, qu'on nous permette de le dire, des yeux bien perçants pour y voir tout cela. »

« Que veut M. de Bismark ? On dit qu'il veut les duchés de l'Elbe, et cela paraît probable ; ont dit encore qu'il veut attribuer à son pays la direction et l'influence de l'Allemagne. Detels projets annonceraient l'intention de violer encore une fois les traités de 1815 au profit de la Prusse ; mais bien habiles seraient ceux qui y découvriraient l'intention formelle de les modifier au profit de l'Europe. »

« La France ne peut donc compromettre sa responsabilité dans des entreprises partielles, étroites étrangères à ses intérêts directs et de nature à troubler l'équilibre des forces générales. L'objectif de la France, ce n'est ni l'ambition de la Prusse, ni l'ambition de l'Autriche, »

pas pu tomber entre les mains de médecins plus habiles que ne l'étaient mes deux trappeurs. Dans le cours de leur vie accidentée, l'un et l'autre avaient acquis une grande expérience dans l'art de cicatiser les plaies, et pour la guérison de la morsure d'un serpent à sonnettes ou des coups de griffes d'un ours gris, je me serais confié à eux de préférence au plus savant chirurgien. Le vieux Rube, particulièrement, connaissait toute la pharmacopée des prairies ; le suc de la plante pita qu'il appliqua sur mes blessures dénotait son habileté. Cette plante est du genre de l'agave américaine, avec laquelle les voyageurs la confondent souvent. Elle croit dans la plus grande partie du Mexique et de l'Amérique méridionale, jusqu'au 30° degré Nord et même au delà. Véritable plante du désert, la pita pousse dans le sol le plus aride et le plus désolé. Peu de végétaux sont aussi utiles : des fibres des feuilles on fabrique du fil, des cordages et des vêtements ; avec la plante on érige des haies infranchissables ; les feuilles découpées forment le chaume des habitations, le jus distillé fournit une liqueur brûlante, le mezcal, et la tige ovale sert de nourriture. Certaines tribus indiennes, le Lipans, les Comanchés et les Apaches, en font une consommation énorme. Une branche de la grande nation apache est connue sous le sobriquet de mezcaleros (mangeurs de mezcal). Cuite, la pita est ferme et diaphane. Je sais par expérience que c'est un manger délicieux. Une des qualités les plus estimées de cette plante est la propriété cautérisante de son suc, propriété bien connue des Mexicains et des Péruviens. Mes compagnons n'en ignoraient pas les effets ; ils recueillirent le suc et le bouillirent. Quand il eut la consistance du miel, ils l'appliquèrent sur mes blessures.

ni l'ambition de l'Italie : c'est sa sécurité et sa dignité. Son programme était connu, il vient d'être renouvelé ; il est tout entier dans ces mots : « Réforme des traités de 1815 ! » Toute entreprise qui ne marchera pas vers ce but la trouvera, non pas indifférente, mais attentive, vigilante et résolue. »

« Ainsi le discours d'Auxerre n'est pas une compromission dans les intérêts divers qui s'agitent en Allemagne. C'est comme un dernier appel à la sagesse des signataires des traités de 1815, en faveur de la paix et de la sécurité de l'Europe. C'est à eux de voir s'il convient de laisser aux chances toujours incertaines et redoutables de la guerre une réforme générale que la France a voulu devoir à l'entente et à la paix. »

« Le discours d'Auxerre n'a pas non plus le sens que lui attribuent malicieusement Le Siècle et le journal des Débats. Nous comprenons qu'il convienne aux journaux de l'opposition de présenter la majorité comme séparée, si peu que ce soit, de la politique générale du gouvernement. Cela n'est pas ; et l'Empereur sait bien qu'il peut compter sur le loyal concours et sur l'énergique dévouement du Corps législatif. »

« Sans doute, la majorité pourrait être mieux informée des vues du gouvernement, et par là plus étroitement associée à sa politique. Sans doute, encore, il y a dans le Corps législatif un certain nombre de membres qui un dilettantisme, peut-être exagéré et irréfléchi, groupe autour des orateurs de l'opposition habile dans l'art de bien dire. Après avoir applaudi M. Jules Favre ou M. Thiers, ces honorables députés vont résolument voter contre eux, et ils font très bien, puisque c'est leur opinion ; mais il vaudrait mieux pour la bonne tenue et pour l'autorité des séances, un peu moins d'esprit littéraire et un peu plus d'esprit politique. »

« Ce que ces honorables députés ont applaudi, ce ne sont pas les doctrines de M. Thiers, jetant le sarcasme à pleines mains sur les votes constants de la majorité elle-même ; c'est l'esprit de l'orateur et son habileté. C'est par dessus tout encore l'idée de la paix, de cette paix européenne nécessaire à tous, que la politique de M. Thiers aurait depuis longtemps perdue, et que celle de l'Empereur préservera, si elle peut encore être préservée. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Extérieur.

LES VOLONTAIRES ITALIENS.

On écrit de Florence, 8 mai : « Une agitation extraordinaire règne dans toute l'Italie à cause des volontaires. Les jeunes gens se rassemblent dans les chefs-lieux en demandant à s'enrôler. Les préfets et les syndics ont défendu les manifestations qui avaient lieu chaque soir. Des proclamations affichées partout invitent le peuple au calme. On loue son premier mouvement d'enthousiasme, mais on lui conseille de ne pas se livrer à des actes désordonnés qui ne serviraient qu'à entraver l'action du gouvernement. »

« Partout on a obéi ; mais l'effervescence ne diminue pas. On veut forcer la main au Gouvernement pour l'admission des volontaires à côté de l'armée régulière. Tous les souvenirs de 1848 et de 1859 sont réveillés, surexcités. Nous sommes, ou peut s'en faire au même diapason qu'en ce temps là. Si vous lisez nos journaux, vous vous en apercevrez bien vite ; la révolution n'était qu'assoupie, la voilà réveillée. »

NOUVELLES D'AUTRICHE.

On mande de Vienne, 7 mai :

Cette opération, répétée de temps en temps, ferma mes plaies avec une rapidité merveilleuse. Mes forces aussi revinrent bientôt, Garey se chargea de la cuisine et rapporta des coqs de bruyère, des perdreaux de prairie et une antilope.

Au bout de trois jours, je pus remonter à cheval, et nous dîmes tous trois adieu à notre lieu de campement en emmenant notre superbe captif. Il était encore aussi farouche qu'un daim, mais nous avions pris des précautions qui l'empêchaient de fuir. Les trappeurs l'avaient placé entre leurs montures et attaché à leurs selles par un bon lazo.

Nous ne retournâmes pas dans la direction de notre ancienne piste ; mes compagnons connaissaient un chemin moins long et par lequel nous devions parvenir plutôt à l'eau, ce qui est le point le plus important à considérer dans un voyage à travers la prairie. Nous avançâmes d'abord vers l'occident. Nous nous attendions, en marchant en droite ligne, à atteindre le Rio-Grande à quelque distance de la rancheria.

Le ciel était d'un gris de plomb, le soleil invisible ; sans guide dans le firmament, nous pouvions aisément nous égarer de la ligne droite. Pour éviter ce fâcheux contre-temps, mes compagnons recoururent à un compas de leur propre invention.

En quittant le camp, ils fixèrent une perche en terre et y attachèrent à l'extrémité un morceau de peau d'ours, que l'on pouvait distinguer à la distance d'un mille ou même plus. Un signal semblable fut placé à quelques centaines de yards du premier.

Nous avançâmes alors avec confiance en nous retournant de temps en temps pour nous assurer que nous ne nous écartions pas de la ligne directe. Aussi

« C'est le général Benedeck qui prendra le commandement supérieur de l'armée du Nord ce qui prouve qu'on va faire les plus grands efforts contre la Prusse et qu'on ne se bornera pas à garder la défensive comme on le ferait en cas de guerre avec l'Italie. »

« La déclaration du gouvernement de Florence de ne pas attaquer l'Autriche, déclaration mentionnée par le M. le ministre d'Etat français au Corps législatif, aurait été communiquée également au Cabinet de Londres. On dit que le gouvernement anglais emploie toute son influence pour que les puissances occidentales demandent à l'Italie une déclaration en forme qui pourrait servir à tranquilliser l'Autriche et la faire désarmer. »

« Aucune lettre ni dépêche télégraphique privée n'arriva depuis quelques jours d'Italie. On croit que la communication postale et télégraphique entre l'Italie et l'Autriche est interrompue momentanément. »

L'ATTENTAT DU 17 AVRIL.

On a maintenant à Saint-Petersbourg la certitude que l'homme qui a tiré sur le Czar est un vrai russe fils de gentilhomme, étudiant de l'Université de Karam et de Moscou, n'ayant pas pu puiser des idées révolutionnaires dans l'occident de l'Europe puisqu'il n'y est jamais venu. Ce qui ajoute à la consternation du monde officiel, c'est que les premiers actes de la procédure ont démontré que l'attentat n'était pas l'acte isolé d'un maniaque enthousiaste mais le résultat d'une conspiration régulière comprenant de nombreux complices de différentes classes.

L'ASSASSIN DE M. DE BISMARCK.

On écrit de Berlin que l'assassin de M. de Bismark n'est pas le fils du célèbre réfugié Charles Blind, de Londres, ancien rédacteur de la Nouvelle Gazette rhénane de Cologne, comme on l'avait dit. M. Blind est un homme de quarante ans et n'a pas d'enfants. On ignore encore le véritable nom de l'assassin qui était venu de Hohenheim dans le wurtemberg, pour tuer M. de Bismark, et nous voyons qu'il a tout fait pour accomplir son détestable dessin.

Aussitôt que l'événement a été connu, la population de Berlin a manifesté sa réprobation avec une vivacité que constatent toutes les dépêches. Il a du y avoir dans la soirée du 7 une grande manifestation sous les fenêtres de M. de Bismark, afin de lui témoigner la joie qu'on éprouvait de l'avoir vu échapper aux balles meurtrières de l'assassin. Ce dernier, qui est mort dans la matinée du 8, des suites des blessures qu'il s'était faites au larynx, n'aura pas la douleur, pourtant méritée, d'apprendre les détails de cette ovation, mais cette ovation ne peut manquer d'avoir des conséquences sur la politique prussienne qui arrive à sa période extrême, celle de l'action. La confiance du roi Guillaume dans son ministre, n'en pourra qu'être accrue.

Pour extrait A. Laytou.

Nouvelles du jour.

La fameuse pièce de La Famille Benoiton au Vaudeville, en est aujourd'hui à sa 180e représentation, sans avoir cessé un seul jour de faire salle comble. La Famille Benoiton de M. Sardou, outre son grand succès au théâtre, a reçu tous les honneurs extraordinaires du commerce et de l'industrie. Il s'est créé des magasins qui ont pour enseigne : A la Famille Benoiton. On fait des omelettes à la Benoiton, il y a des chapeaux, des rubans, des peignes et des robes Benoiton, des bonbons, des des liqueurs et jusqu'à des jeux d'enfants nouveaux à la Benoiton. Quelle quantité de lauriers pour M. Sardou.

longtemps que nos phares furent en vue, nous dûmes naturellement rester dans la bonne voie. Je félicitai mes amis les trappeurs de leur ingénieuse idée. C'était un nouveau trait de présence d'esprit ajouté à tous ceux qu'ils m'avaient déjà montrés.

Quand les perches disparurent à l'horizon, nous en posâmes d'autres que nous avions apportées avec nous ; nous fîmes ainsi six milles.

Nous arrivâmes alors en vue d'un bois dont nous paraissions éloignés de cinq milles et vers lequel nous nous dirigeâmes.

Nous atteignîmes le bois à midi. A vrai dire, ce n'était point un bois, mais une succession d'avenues, de vertes clairières et de bosquets composés d'arbres de toutes espèces.

L'endroit était enchanteur ; j'y aurais goûté avec délice un instant de repos. Malheureusement, on n'y trouvait pas d'eau ; nous ne pouvions donc nous arrêter. Mes compagnons m'assurèrent qu'un peu plus loin nous trouverions un ruisseau, un arroyo, sorte d'affluent du Rio-Grande ; nous reprîmes notre marche.

Quand nous eûmes parcouru environ un mille dans les clairières du bois, nous parvînmes à la lizière d'une prairie d'un diamètre de trois mille. Elle était complètement de celle dont nous sortions. Elle était couverte de plantes à fleurs entrelacées de lisérons et d'autres plantes parasites. Ces plantes étaient mûres et leurs graines tombaient au moindre attouchement.

Nous longeâmes la prairie au lieu de la traverser et ne tardâmes pas à arriver sur les rives de l'arroyo.

Le ruisseau serpentait dans une vallée verdoyante où nous logeâmes nos chevaux. Quant à notre petit camp, nous le posâmes à l'ombre d'un caroubier,

— Le Sénat s'est occupé aujourd'hui de plusieurs projets de loi votés au Corps législatif et de diverses pétitions. Il y aura séance demain au Palais Bourbon.

— Il est de nouveau et fortement question d'un congrès européen, suivant une correspondance de Saint-Petersbourg, la Russie et l'Angleterre y adhèreraient ce serait un grand pas fait vers une solution amiable des différends qui agitent l'Europe.

Pour extrait : A. Laytou.

Bulletin Agricole

A la surprise des acheteurs, et même à celle des cultivateurs, un mouvement de hausse se manifeste sur un certain nombre de marchés aux céréales. Comment l'expliquer, les céréales en terre ayant, sauf de rares exceptions, une apparence très convenable ? Ce ne peut être que par la quantité moins forte qu'on ne l'a cru généralement, des réserves en magasin ou en domaine. Quant aux bruits de guerre, ils n'ont point influé et n'influeraient point sur nos marchés. Inutile d'en exposer les raisons, elles sont connues du commerce et de la culture.

Quoi qu'il en soit, voilà les farines cotées, sur le carreau de la halle de Paris, à 51 et même 51-50 (les 157 kil.) pour le disponible. Les blés de bonne qualité vont de 26-50 à 27-50 (les 120 kil) les seigles de 17-50 à 18 (les 115 kil.) les orges de 18-50 à 19-50 (les 100 kil.). L'avoine de 21 à 21-50, les affaires sont limitées.

Il en est de même dans les départements, où les cours sont mieux tenus que durant la seconde quinzaine d'avril. La pluie et le froid des jours derniers ne sont pas sans participation à cette situation.

Les avis de l'étranger, sauf l'Angleterre, où l'on se plaint comme ici de la seconde période de la lune rousse, sont favorables en ce qui concerne la récolte sur pied. La Belgique et la Hollande comptent, plus ou moins étourdiement d'ailleurs, sur une moisson exceptionnelle.

Nous n'avons pas besoin de dire l'inquiétude que l'abaissement insolite de la température cause dans les contrées viticoles. Jusqu'à présent il n'y a pas de mal ; mais une nuit claire, une gelée rayonnante feraient la moitié de la vendange sans cueillette ni tonneliers. Cependant les vins disponibles ne sortent pas des cours du mois dernier. Nombre de détenteurs craignent les premières chaleurs et se défient volontiers de la marchandise, crainte d'avarie. On n'en serait pas là si on donnait aux cuvages les soins nécessaires.

En spiriteux, les 3/6 betterave sont plus offerts que demandés dans les 50 à 51 fr. l'hect. Languedoc 66. Eau-de-vie sans variation : soit de 75 à 80 fr. dans les Charentes.

Les sucres se tiennent assez fermes pour le moment. Brut indigène 56 fr. (les 100 kilog.) Rafinés de 127 à 128 fr.

Le froid contrarie la floraison des colzas dans les pays tardifs ; ailleurs elle s'est passée suivant des conditions très satisfaisantes. Le cours des huiles disponibles est de 104 à 105 fr. (les 100 kil.) Graine 28 à 29 l'hect.

La première semaine de mai a été meilleure, pour les marchands de bétail, que la dernière d'avril. Toutefois, les moutons ont eu moins de faveur, ce qui tient à l'abondance des apports (30 000 têtes tant à Sceaux qu'à Poissy). Les bœufs, (3 000 pour les deux marchés), ont été enlevés avec des prix convenables, les

sur la lizière de la prairie. Nous y apportâmes nos selles, nos brides et nos couvertures ; puis nous rassemblâmes du bois mort et fîmes du feu.

Nous avions déjà apaisé notre soif au ruisseau ; mais, quoique affamés tous les trois, nous fîmes d'avis que la chair desséchée de l'ours gris n'est qu'un mets misérable. A quelques pas de nous coulait un ruisseau qui semblait poissonneux. Garey avait une ligne et des hameçons dans son havre-sac. Je proposai une pêche.

Le jeune trappeur eut bientôt amorcé son hameçon, et lui et moi retournâmes au ruisseau, jetâmes nos lignes, nous couchâmes sur le sol et attendîmes.

La pêche n'offrait pas d'attrait à Rude. Il nous contempla un instant, mais sans intérêt. Rube n'était pas ichthyophage.

— Au diable le poisson ! dit-il enfin. Je préfère un morceau d'antilope à tous les animaux nageurs et à sang froid du Texas. Je vais explorer les environs pour trouver un gibier, quelconque ; il ne doit pas être rare ici.

Et le vieux trappeur, saisissant son fusil, remonta la rive et fut bientôt hors de vue.

Garey et moi continuâmes à pêcher avec peu de succès. Nous n'avions encore pris que deux poissons d'un goût médiocre quand la détonation du fusil de Rube résonna à nos oreilles. Le bruit semblait partir de la prairie ; nous abandonnâmes précipitamment notre pêche pour savoir si l'arme de Rube avait fait une victime.

(La suite au prochain numéro.)

veaux également. Persistance de la bonne tenue sur l'espèce porcine. Jeudi, à la Chapelle il a paru 3,303 têtes, rapidement placées au cours moyen de 1-30 (le kil.).

Par continuation, les marchés et foires de printemps laissent à désirer tant sous le rapport du nombre que sur la qualité du bétail.

On voit arriver, sur certaines places, des bœufs et des moutons envoyés de vingt à trente lieues par chemin de fer et qui obtiennent la préférence sur les produits du pays, grâce à leur race et à leur engraissement. Cela donne à réfléchir aux fermiers et aux propriétaires.

On commence à s'occuper de la vente des laines. En Champagne, quelques toisons de moutons gras ont obtenu de 2-20 à 2-30 (le kil.) Reste à savoir si ce cours se maintiendra. On en doute, parce qu'on s'attend à la concurrence de la denrée étrangère. Notons toutefois que les avis de l'Allemagne sont à la hausse. Puis la fabrique est un peu dépourvue.

Pour extrait : A LAYTOU.

Chronique locale.

Notre compatriote le général baron Ambert, récemment passé dans le cadre de réserve, vient d'être nommé conseiller d'Etat au service ordinaire, par décret en date du 5 de ce mois. Les personnes qui connaissent notre ancien représentant à l'Assemblée constituante de 1848, qui ont pu apprécier ses brillantes facultés, se réjouiront de le voir appelé à cette haute position, qui lui permettra de rendre de nouveaux services à son pays. M. Ambert est né au château de Lagrezette, près Cahors ; et quoiqu'il ait quitté fort jeune notre pays, il n'a jamais oublié qu'il était originaire du département et s'est toujours considéré comme un enfant du Lot.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. Bourgade.

Conseiller près la Cour Impériale d'Agen.

Audience des 9 et 10 mai. — Vol.

Le nommé Bastide accusé de vol, a été reconnu innocent par le jury. La cour a prononcé sa mise en liberté.

Audience du 11 mai. — Meurtre.

Un nommé Rioli fit payer, il y a quelque temps, une somme de cinq francs à titre d'indemnité à Pierre Laubie, qui avait gardé des moutons sur sa propriété. De là, une haine de Laubie contre Rioli et des projets de vengeance plusieurs fois manifestés contre ce dernier. Le 28 janvier 1866, Pierre Laubie entra à l'auberge Darcimoles, à Molière. Rioli s'y trouvait avec son fils. Bientôt Rioli fit des allusions à une attaque dont il avait été l'objet au moulin de Maury où Laubie était alors domestique. A ce récit l'accusé saisit un couteau qui se trouvait devant lui, et dit en frappant sur la table : « Venez tous les deux, si vous n'êtes pas des... j'ai de quoi vous recevoir. A ces mots Rioli marche vers Laubie. Celui-ci se lève et vient à sa rencontre. Rioli veut frapper Laubie à la tête, mais aussitôt il recule en se courbant et en portant les mains à son ventre, et il s'écrie que Laubie lui a porté un coup de couteau. Rioli mourait quelques instants après.

Reconnu coupable par le jury qui admet en sa faveur des circonstances atténuantes. Laubie est condamné à six ans de réclusion.

Ministère public : M. de Calmels Puntis.

Défenseur : M. Périer Félix.

Audience du 11 mai. — Vols.

Pierre Ségui entra en 1860 au service de M. Marcellin Lacassagne, maître d'hôtel à Cahors. Quatre ans après, il était renvoyé et il venait s'offrir à M. Chay, hôtelier à Gourdon, qui l'accepta. Cependant M. Chay ne tarda pas à s'apercevoir de la disparition de plusieurs objets ; mais il ne soupçonnait en aucune façon son domestique, qui était parvenu à gagner sa confiance. Au mois de janvier dernier, Ségui fut chargé par son maître de conduire la voiture qui fait le service de Gourdon à Villefranche-de-Belvès. C'est alors qu'à diverses reprises, on constata qu'en passant à Frayssinet-le-Gélat, village qu'il traversait pour se rendre à la destination, il déposait des malles chez diverses personnes et les faisait transporter ensuite chez son père, dans la commune de Pomarède. On sut que le sieur Lasfargues, à qui une de ces malles avait été confiée, avait eu la curiosité de l'ouvrir et y avait trouvé des draps de lit et des serviettes marquées aux initiales de François Chay. Des perquisitions faites chez Ségui, père, amenèrent la découverte de quatre malles. Sept autres malles, plusieurs sacs et des valises de voyage furent trouvées dans une grange voisine. Ségui, mis en état d'arrestation a fait des aveux complets.

Ministère public : M. Prétat.

Défenseur : M. F. Fieuzal.

La Cour, sur un verdict affirmatif du jury, a condamné Ségui (Pierre) à cinq ans de réclusion.

Cette affaire est la dernière portée au rôle du 2<sup>e</sup> trimestre de 1866.

Les travaux d'embellissement de la promenade Fénélon marchent rapidement. Les plates-bandes du square se développent et donnent déjà du gazon et des fleurs. On a établi sur un des points une élévation tout à fait charmante de rusticité, où nos musiciens et nos chanteurs seront on ne peut mieux placés pour donner leurs concerts d'été. La foule, qui autrefois, ne hantait guère les allées, peuple aujourd'hui ce superbe Jardin Public, qui nous ménage encore bien des surprises.

Nous lisons dans le Bulletin des actes administratifs, n° 1026 :

INSTRUCTION

Relative au timbre : 1° des affiches émanées des autorités administratives ; 2° des extraits d'actes de l'Etat civil délivrés par les maires, sous forme de certificats.

Du 24 mars 1866.

§ 1<sup>er</sup>. L'article 56 de la loi du 9 vendémiaire an vi a soumis au timbre, avant l'impression, toutes les affiches, quel qu'en soit l'objet, « à l'exception de celles d'actes émanés d'autorité publique » pour lesquelles le législateur a réservé, en outre, l'emploi exclusif du papier de couleur blanche (1).

Le droit de timbre est fixé à dix centimes pour la feuille de vingt-cinq décimètres carrés, et à cinq centimes pour la demi-feuille (2).

Chaque contravention est punie d'une ou plusieurs amendes personnellement encourues, savoir : pour défaut de timbre, par l'imprimeur et par l'auteur de l'affiche (3), et pour emploi de papier couleur blanche, par l'imprimeur (4).

Telle est, en résumé, la législation : les affiches relatives à des actes d'autorité publique sont donc les seules que la loi exonère de l'impôt. Cependant, des magistrats de l'ordre administratif (préfets, maires, etc.) ont pensé que l'indication de leur qualité et l'apposition de leur signature au bas d'une affiche, quel qu'en soit l'objet, suffisaient pour donner à cette affiche le caractère de celles que la loi affranchit du droit de timbre. Cette opinion n'est pas fondée. En effet, parmi les fonctions multiples que remplissent les préfets et les maires, il faut distinguer, d'une part, celles qu'ils exercent comme délégués du pouvoir exécutif pour le maintien de l'ordre, l'exécution des lois et l'administration générale de l'Etat, et, d'autre part, les attributions qui leur sont conférées dans l'intérêt de l'administration des départements, des communes et des établissements publics. Considérés sous le premier point de vue, les actes des préfets et des maires se rattachent à l'exercice d'une portion de la puissance publique, et les affiches relatives à ces actes sont exemptées du timbre. Mais sous l'autre point de vue, les actes des préfets et des maires sont des actes d'intérêt privé, bien que collectifs, et les affiches relatives à cet intérêt sont soumises à l'impôt. C'est ainsi que les affiches, concernant l'administration des biens, l'exécution des travaux ou de toute autre entreprise d'une société (expositions, courses, régates, comices, fêtes, etc.) d'un établissement public (hospice, bureau de bienfaisance, etc.), d'une commune ou d'un département, doivent, quoique signés par un magistrat de l'ordre administratif, être imprimés sur papier timbré et de couleur parce que la société, la commune et le département constituent des personnes civiles ayant leurs ressources spéciales et indépendantes de l'administration générale de l'Etat.

Ces distinctions, que LL. E. E. les Ministres des finances et de l'intérieur ont admises comme dérivant de la saine interprétation de la loi, sont susceptibles de deux exceptions. L'une est relative aux affiches des concours régionaux, l'autre aux sociétés de secours mutuels d'actes autorisés. Ces affiches sont exemptes de timbre ; les premières parce que les concours régionaux, embrassant plusieurs départements, la publicité qu'il leur est donnée peut être assimilée à une mesure d'administration générale ; quant aux secondes, elles rentrent sous l'application de l'article 41 du décret-loi du 26 mars 1852, qui exempte des droits de timbre et d'enregistrement tous les actes intéressant les sociétés de secours mutuels approuvées.

Les dispositions qui précèdent serviront de règle à l'avenir. Les agents devront apporter une modération éclairée dans la répression des contraventions qui seraient commises. Ils ne perdront pas de vue qu'il s'agit seulement de faire cesser une irrégularité née d'une fausse interprétation d'une législation spéciale. S'il devenait nécessaire de rédiger des procès-verbaux, les agents auraient soin, en les adressant au directeur, d'y joindre un rapport faisant connaître les circonstances de chaque contravention, ainsi que les mesures prises pour en prévenir le retour. Les directeurs se concerteront, s'il y a lieu, avec les préfets et en référeront au directeur général.

§ II. Les lois des 13 brumaire an vii (articles 12 et 19) et 28 avril 1816 (art. 63) assujétissent à un droit de timbre actuellement fixé à 4 fr. 50 cent., les expéditions, extraits ou copies d'actes qui sont délivrés par tous les depositaires publics. Cependant, des maires ont cru pouvoir rédiger sur du papier à 50 centimes, et sous forme de certificats, des déclarations constatant les naissances, mariages ou décès. Ces certificats, constituant de véritables extraits des actes de l'état civil, sont assujétis au droit de timbre de 4 fr. 50 centimes.

Les observations qui précèdent ne concernent pas certains extraits des actes de l'état civil qui sont exempts du timbre ou qui doivent être timbrés gratis. Elles ne concernent pas non plus les certificats que les officiers de l'état civil délivrent aux parties pour justifier au ministre des cultes de l'accomplissement préalable des formalités civiles du mariage. Ces certificats ne sont assujétis qu'à un droit de timbre de 50 centimes par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 9 décembre 1810. Le Directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, ROY.

Où nous écrit de Figeac :

Le 4 du courant, vers trois heures et demie du soir, un incendie s'est déclaré au chef-lieu de la commune de Capdenac, dans une grange, appartenant au sieur Couybes. Le toit, le plancher et le fourrage qu'elle contenait ont été brûlés. On évalue les pertes à 1,000 fr. La grange était assurée. Les employés et ouvriers de la gare, et notamment M. Andrieu et le maçon Philippe se sont dévoués en cette circonstance.

LES CHANTEURS LANGUEDOCIENS.

Nous apprenons le passage prochain dans notre ville d'une Société qui, sous le titre de Chanteurs Languedociens, vient d'accomplir, avec le plus brillant succès une longue péré-

(1) Lois des 28 juillet 1791 et 28 avril 1816, art. 63. (2) Loi du 28 avril 1816, art. 63 et 67. (3) Lois des 28 avril 1816, art. 68 et 69, et 16 juin 1824, art. 10. (4) Lois des 25 mars 1817, art. 77, 15 mai 1818, article 76, et 16 juin 1824, art. 10.

grination artistique dans le Centre et le Nord de l'Europe, après s'être fait entendre dans les principales villes de la Confédération Germanique.

Ces infatigables pèlerins ont charmé tour à tour les dilettanti couronnés comme les classes populaires de la Pologne, de la Russie, de la Suède et du Danemark.

Schamyl, le héros légendaire du Caucase, a oublié un moment, à Kalonga, les tristesses de son exil en écoutant les chants mélodieux des enfants du Languedoc. Notre ville, comme l'ont déjà fait toutes nos grandes cités de la France, ne saurait manquer de faire un accueil sympathique aux vaillants jennes gens qui ont si bien montré à l'étranger ce goût musical et poétique qui distingue nos belles provinces du Midi de la France. Ils viennent d'être couverts d'applaudissements à leur passage à Auch, Tarbes, Pau, Montauban et Agen et nous ne doutons pas des sympathies enthousiastes que notre ville leur témoignera.

THEATRE DE CAHORS.

Demain Dimanche,

Première représentation de Gabrielle, comédie en 5 actes, par Emile Augier, de l'Académie Française. M. E. Simon, remplira le rôle de Julien, M<sup>lle</sup> Daubray celui d'Adrienne, M<sup>lle</sup> Simonis celui de Gabrielle. — la belle Bourbonnaise. Chansonnette chantée par M<sup>lle</sup> Daubray : Un mari dans du coton, vau-deville en un acte, joué par M. Simon et M<sup>lle</sup> Daubray.

M. Simon, qui s'est acquis tant de sympathie sur notre scène, n'a pas voulu partir pour Paris, sans nous donner une représentation adieu. Le public cadurcien, espérons-le, lui en saura gré. Il se rendra en foule au spectacle où M<sup>lles</sup> Daubray et Simonis, doivent aussi remplir les principaux rôles.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places du 1<sup>er</sup> mai 1866.

Langues vivantes. — 1<sup>re</sup> Division.

Anglais. — 1. Molinier ; 2. Salgues.

Allemand. — 1. Gardot ; 2. Guérillot.

2<sup>me</sup> Division.

Anglais. — 1. Larroumet ; 2. Malbec.

Allemand. — 1. Chouet ; 2. Rival.

3<sup>me</sup> Division.

Anglais. — 1. Delpech ; 2. Pémézac.

Quatrième.

Français. — 1. Thérion ; 2. Dulac.

Cinquième.

Calcul. — 1. Tardieu ; 2. Agar.

Sixième.

Ecriture. — 1. Guéguen ; 2. Dufour (Joseph).

Septième.

Ecriture. — 1. Lasfargues ; 2. Castel.

Huitième.

Ecriture. — 1. Tourette ; 2. Basset.

Cours préparatoire (Première Division).

Calcul. — 1. Boussuge ; 2. Rosières.

2<sup>me</sup> Division.

Calcul. — 1. Séguela ; 2. Rostères.

3<sup>me</sup> Division.

Calcul. — 1. Prady ; 2. Poujade.

Cours spécial. — 3<sup>e</sup> année.

Ecritures commerciales. — 1. Pouzergues ; 2. Lespina-

nasse.

2<sup>o</sup> année.

Narration. — 1. Course ; 2. Bonafroy.

4<sup>o</sup> année.

Ecriture. — 1. Montagne ; 2. Richard.

Le Proviseur, RICHAUD.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

10 mai. Guiraudet (Joseph), à Cavanies.

Décès.

9 — Infernet (Marie-Anne), 58 ans, rue Saint-Barthélémy.

11 — Cambornac (Henri), 18 mois, rue Impériale.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes, des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2<sup>o</sup> Des obligations communales à 10 ans de échéance, rapportant 5 %.

JUSQU'AU 31 MAI PRÉSENT MOIS

billets à 25 c. dans toute la France chez tous Libraires et Débitants de Tabac.

GRANDES LOTERIES

autorisées dans tout l'Empire Français. QUATRE-CENT-CINQUANTE MILLE FRANCS A GAGNER POUR UN FRANC.

Loterie de Bordeaux (un million). FR.

Nombreux lots. — Gros lot..... 100000

Loterie Châteauroix (un million)

Nombreux lots. — Gros lot..... 100000

Loterie des Andelys (750,000 f.)

Nombreux lots. — Gros Lot..... 100000

Les Enfants Pauvres (1500000 f.)

Nombreux lots. — Gros lot..... 150000

Ces quatre gros lots s'élèvent à fr. 450000

Et plus de six cents autres lots.

Avec 25 c. on peut gagner un lot, même un gros lot. En prenant à 25., UN billet de

chacune de ces quatre Loteries, on pourrait donc, avec un franc, gagner ces quatre Gros Lots. — c'est-à-dire : Quatre-cent-cinquante mille francs pour un franc.

Billets à 25 c. dans toute la France chez tous Libraires et débitants de Tabac.

On peut aussi, pour VINGT billets (20 chances de gagner ces Gros Lots), adresser mandat-poste ou timbres-poste CINQ francs au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

La délicieuse Revalescière du Barry, de Londres, guérit, sans médecine ni purges, les mauvaises digestions, (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissements, botrdonnement, acidité, maux de tête, migraine, pituites, nausées et vomissements, même en grossesse ; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations, crampes spasmes d'estomac ; palpitations, insomnies, toux, oppression, faiblesse, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, sueurs nocturnes, névrose, mélancolie, nervosité, dépérissement, rhumatisme, fièvre, grippe, rhume, catarrhe chronique, hystérie, névralgie, épilepsie, les accidents du retour de l'âge, chlorose, désordres de la voix et de l'haleine, vice et pauvreté du sang, hydropisie, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, manque d'appétit, d'embonpoint, de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement, dont on peut obtenir copie gratis et franco sur demande. — 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. Du Barry, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol, Vinet, et tous pharmaciens et épiciers.

La Revalescière chocolatée en poudre assure les délices sans les inconvénients du chocolat ordinaire. Elle améliore la digestion, s'assimile facilement, renouvelant le sang et l'énergie par ses propriétés éminemment nutritives. Elle calme les nerfs, fortifie les chairs, donne bon sommeil et un bien être aux adultes et aux jeunes personnes les plus délicates, sans jamais échauffer. La boîte de 12 tasses, 2 fr. 25 ; 24 tasses, 4 fr. ; 48 tasses, 7 fr. ; 288 tasses, 32 fr. ; 576 tasses, 60 fr.

On lit dans les Modes de Paris, signé Vicomtesse de Prenneville :

« Le foulard a conquis sa place dans l'industrie, il l'emporte même sur le taffetas pour les toilettes d'été.

« C'est à l'UNION DES INDES, fournisseur de Sa Majesté l'Impératrice et de S. A. I. la Grande Duchesse Marie de Russie, que l'on doit ce progrès et cette initiative industrielle. Tous ses dessins en robes foulards de l'Inde lui sont exclusifs. Demandez-lui sa collection d'échantillons, et vous la recevrez franco. Rue Aubert, 4, (Grand Hôtel), place du nouvel Opéra, Paris.

Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du Chocolat-Ménier, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui expliquant la cause de cette fâcheuse tendance.

Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une spéculation imaginée par quelques fabricans de chocolat. Ils revêtent un produit inférieur de toutes les formes apparentes du Chocolat-Ménier ; ils lui donnent un nom ayant une consonance pareille, et pour décider les détaillans à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contre-façon pour du vrai Chocolat-Ménier avec bien plus de bénéfice.

La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de cette erreur volontaire, on a cette justification toute prête, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper.

Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les prémunissant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillans à tirer profit des ressemblances de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre.

Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom Ménier qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marqué de fabrique, reproduisant la signature du vrai fabricant.

Étude de M<sup>e</sup> DUSSER, avoué à Figeac.

Le 27 mai courant, aura lieu à Frichière, près Bullac, commune de Boussac, dans la maison de Delbos, pardevant M<sup>e</sup> Fau, la vente des immeubles appartenant aux mineurs Capus. Ces immeubles, formant 17 articles, et seront mis aux enchères au prix de 12,000 francs.

MÊME ÉTUDE

Le 1<sup>er</sup> juin prochain au tribunal de Figeac, à neuf heures du matin, aura lieu, à suite de surenchère, l'adjudication de biens provenant de Pierre Capus et Elisabeth Pegourié. Mise à prix : 2,335 francs.

(Extrait du Memorial de Figeac, du 10 mai 1866.)

# A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux ;  
2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

**AVIS.** — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZÉCH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzéch, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzéch.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

## LA LIBERTÉ

Journal quotidien, politique et littéraire, format de la Presse. Rédacteurs: Emile de Girardin, Clément Duvernois, etc.

La Liberté est le journal quotidien qui vend maintenant le plus grand nombre d'exemplaires.

13 fr. 50 par trimestre, au lieu de 16 francs. — Bureaux d'abonnement: Paris, rue d'Aboukir, n° 9.

## A VENDRE LE CAFÉ DE LA MARINE

Appartenant à DELMAS.

Il sera donné toute facilité pour le paiement.

## LE PHÉNIX

PARIS  
40, rue de Provence.

PARIS  
40, rue de Provence.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE: QUATORZE MILLIONS

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, est dirigée par le même Conseil d'Administration que la Compagnie LE PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

**Assurances pour la Vie entière:** Un capital est payé au décès de l'Assuré. — **Assurances mixtes:** Un capital est payé à l'Assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années ou à ses héritiers, AUSSITÔT SON DÉCÈS. — Les Assurés reçoivent ANNUELLEMENT le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de la Compagnie.

**Assurances de Survie. — Assurances Temporaires. — Contre-Assurances.**

**Rentes Viagères immédiates ou différées** aux taux les plus avantageux.

**Associations mutuelles** pour tous les âges. — **Dots des Enfants. — Caisse de Retraites.**

S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

Depuis le 18 avril paraît

5 centimes. UN NOUVEAU JOURNAL QUOTIDIEN centimes. 5

## LA PRESSE ILLUSTRÉE

Ce journal publie des dessins d'actualité, scènes de mœurs, portraits, vues de pays, monuments, caricatures, etc... enfin tout ce qui peut intéresser, instruire et amuser.

Sa rédaction est des plus variées: chronique, faits divers, tribunaux, etc. Feuilleton de M. PONSON DU TERRAIL, du plus saisissant intérêt. Cet ouvrage, *Les Cosa-*

*ques à Paris*, fait assister le lecteur aux émouvants épisodes de l'invasion de 1814. C'est un véritable roman national et militaire qui vous attache et vous entraîne irrésistiblement.

Les premiers numéros ont eu un succès qui a dépassé toute attente; épuisés en quelques heures, ils ont dû être remis sous presse.

Trois mois. Six mois. Un an.  
Paris..... 5 fr. 9 fr. 18 fr.

Départements. 6 11 22

A titre d'essai, le journal sera envoyé pendant un mois à toute personne qui enverra 1 fr. en timbres-postes (24, boulevard des Italiens).

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> mai, mais les numéros des derniers jours d'avril seront envoyés gratuitement aux abonnés du 1<sup>er</sup> mai.

BUREAUX: 24, boulevard des Italiens (Librairie Centrale). ADMINISTRATION: 15, rue Breda

## PHOSPHO-GUANO

Gallet, Lefebvre et C<sup>e</sup> à Paris et au Havre.

VENTE EN BARRILS, CACAËTÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot: MM Th. Cabnaès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

## PETITE MACHINE A VAPEUR INEXPLOSIBLE

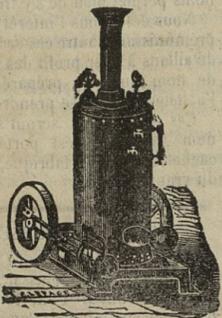
CHAUDIÈRE SANS TUBES NI BOUILLEURS.

Ce moteur résout le problème si longtemps cherché de la force économique à domicile et à la portée de tous.

Il fonctionne déjà dans toutes les industries:

Imprimeries,  
Chocolateries,  
Moulins,  
Briqueteries,  
Fermes, etc., etc.

On l'emploie aussi dans les châteaux pour élever les eaux d'arrosage.



Cette machine ne demande pas de frais d'installation.

On peut y brûler toute espèce de combustible.

Elle peut être conduite par tout le monde.

Elle est d'une grande simplicité et d'une solidité à toute épreuve.

Son entretien est nul.

Nous livrons franco à domicile et nous garantissons.

PRIX DU MOTEUR INEXPLOSIBLE

Modèle N° 1, force 1 cheval.....	1,900 fr.
Modèle N° 2, force 2 chevaux.....	2,600 fr.
Modèle N° 3, force 3 chevaux.....	3,500 fr.
Modèle N° 4, force 4 chevaux.....	4,000 fr.
Modèle N° 5, force 5 chevaux.....	4,500 fr.
Modèle N° 6, force 6 chevaux.....	5,000 fr.

Rendu et monté à domicile dans toute la France.

H. MARINONI et CHAUDRÉ, constructeurs, 67, rue de Vaugirard, Paris.

## VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. PROBITÉ et EXACTITUDE

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

Nota. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

## MALADIES SECRÈTES

Essence dépurative concentrée  
l'iodure de potassium,

du Docteur DUCOUX, de Poitiers.

Ce précieux dépuratif, complémentaire des écoulements, préserve des accidents secondaires et tertiaires et les guérit radicalement en paralysant les effets du mercure employé. S'emploie avantageusement dans les rhumatismes et les maladies de la peau.

Dépôt à Cahors, chez M. Duc, ph.

## HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE MAISON GREIL

CONFECTION DE PARIS

ET SUR MESURE

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

ÉPICERIES COMESTIBLES  
**DROGUERIE INDUSTRIELLE**  
SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES FOURRAGÈRES, PÉTROLE  
**E. LE PETIT**  
RUE DE LA LIBERTÉ, 4  
VINS FINS A CAHORS BONBONNERIE

**VOITURES A VOLONTÉ**  
ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,  
A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, ou trouvera chez lui, *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

TONIQUE APÉRITIF  
STAMACHIQUE **VIN DE BELLINI** FÉBRIFUGE  
Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo  
ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.  
Voir la notice et les appréciations de l'Abeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.  
ENTREPOTS PRINCIPAUX:  
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9. Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7  
Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre — Dépôts dans les bonnes Pharmacies  
A Cahors, Pharmacie VINRYL.



## MACHINES A COUDRE UNIVERSELLES

Système Américain de WILLCOX et GIBBS, BREVETÉES (s. g. d. g.).

TRAVAIL SANS LE MOINDRE BRUIT ET SANS FATIGUE.

M. C. GRITZER et C<sup>e</sup>, 82, boulevard de Sébastopol, Paris.

La seule Machine universelle servant indistinctement AUX FAMILLES et à toutes les INDUSTRIES, Couturiers, Tailleurs, Lingères, Chapeliers, Tapissiers, Gants, Parapluies, Ombrelles, Bonneterie, etc., etc.  
La même Machine cousant sur la mousseline la plus fine comme sur le drap et le cuir, est la meilleure marché de toutes les Machines sérieuses.

GARANTIE 2 ANS. — Prix: 250 f., avec 6 guides, 6 aiguilles, 1 burette et 1 clé pour poser les aiguilles.  
PAYABLE AU COMPTANT. — Dépôt, à Paris, boulevard de Sébastopol, 82.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.